

Lyon, le 22 mars 2016

## Communiqué de presse

### **La Capeb Rhône poursuit ses actions contre le travail détaché illégal**

La Carte d'identité professionnelle est désormais appliquée, une décision qu'approuve l'organisation la plus puissante du bâtiment dans le Rhône qui maintient sa vigilance sur le sujet et vérifie sa bonne application chez les artisans.

Dans ce cadre et après la signature de la charte élaborée par la ville de Villeurbanne « Charte pour une construction économiquement et socialement plus responsable », la Capeb Rhône soutient totalement la démarche menée autour du projet Médipôle.

Les entreprises, les acteurs de la promotion immobilière, intervenant sur le territoire de la Ville s'étaient en effet engagées depuis 2015 à :

- respecter certaines pratiques,
- se réunir au moins une fois par an pour poursuivre le dialogue et échanger leurs expériences.

C'est désormais chose faite puisque les signataires de la Charte (dont la Capeb, seule organisation du bâtiment à l'avoir ratifiée) viennent ainsi de se retrouver autour du projet futur pôle hospitalier de la Mutualité Française.

Un chantier qui semble démarrer sous les meilleurs auspices puisque différentes mesures ont été annoncées comme :

- la consultation de 30 entreprises régionales pour les 9 lots techniques,
- l'allotissement des 9 lots techniques avec des consultations étendues à des entreprises plus petites,
- des consultations spécifiques elles aussi prévues pour les finitions,
- un seul niveau de sous-traitance possible,
- l'encadrement strict du travail détaché légal,
- la priorité donnée aux entreprises locales même si pour certains lots,
- l'apprentissage considéré comme insertion, permettant sa valorisation
- l'accès au chantier effectué par carte et empreintes palmaires, photos et listes du personnel...

Les maîtres d'œuvre se sont en outre engagés à :

- garantir écoute et clarté des cahiers des charges,
- rendre transparents les critères de sélection
- ouvrir formations et informations à leurs sous-traitants
- respecter les délais de paiement,

Une attitude qui apparaît comme exemplaire aux yeux de la Capeb Rhône, ses demandes semblant prises en compte.

Mais aussi une démarche qu'elle souhaiterait désormais systématique...